

[Étrangers en situation de handicap et aménagements d'épreuves pour le passage du test linguistique attestant leur niveau de maîtrise du français](#) [1]

Décret n° 2021-150 du 10 février 2021 permettant aux étrangers en situation de handicap sollicitant une carte de résident de bénéficier d'aménagements d'épreuves pour le passage du test linguistique attestant leur niveau de maîtrise du français

Journal officiel lois et décrets - N° 00308 du 13 février 2021

Ce décret complète les modalités d'appréciation de l'exigence de connaissance de la langue française pour les étrangers demandeurs d'une carte de résident. Il ouvre la possibilité de bénéficier d'aménagements d'épreuves pour le passage du test linguistique permettant d'attester de la maîtrise du français, pour les personnes qui présentent un handicap ou un état de santé déficient.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/%C3%A9trangers-en-situation-de-handicap-et-am%C3%A9nagements-d%C3%A9preuves-pour-le-passage-du-test>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043130022>